

CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES : 14 M€ !

14 M€ est la somme investie par la Région PACA dans les Hautes-Alpes pour accompagner son développement au travers des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial. Trois territoires haut-alpins ont signé !

Lutter contre les inégalités de territoire

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales et favoriser un aménagement durable, tels sont les objectifs du CRET. Le 13 novembre dernier, 3 Contrats étaient signés, celui du Grand Briançonnais, de Serre-Ponçon - Ubaye - Durance et celui du Gapençais, au château de Charance, en présence des protagonistes des Pays et du Président de Région, Michel Vauzelle.

Signé pour 3 ans avec un bilan à mi-parcours, le CRET met en avant une stratégie de territoire autour d'un volet opérationnel basé sur 4 grands axes : 1) Accompagner la transition énergétique et écologique avec par exemple la réhabilitation de l'habitat, la construction de réseau de chaleur, les projets de mobilité autour des transports collectifs, etc ; 2) Favoriser l'aménagement de territoire autour de la notion de sobriété foncière et du logement social ; 3) favoriser l'emploi et conforter l'activité économique avec le développement des circuits courts, l'appui aux filières et au développement de la montagne... ; 4) Renforcer les solidarités en soutenant les projets culturels, sportifs et liés aux services sans oublier les innovations favorisant le vivre-ensemble.

Le Grand Briançonnais est un territoire de 38 communes regroupées au sein de 4 communa-



Les protagonistes de la signature du Pays Gapençais

tés de communes, l'Escarton du Queyras, du Briançonnais, du Pays des Ecrins, du Guillectrois, et du Parc Naturel Régional du Queyras. Un des projets consiste à rendre autosuffisant le Pays en énergie tout en respectant ce qui en fait son attrait touristique. Un chargé de mission « énergie » va être embauché et 4 chantiers pilotes, un pour chacune des com com vont être menés. Une voie verte sera créée à Serre Chevalier. Suivront la réhabilitation du centre ancien de Guillestre et du presbytère de Villard St Pancrace pour des logements sociaux et la création d'un pôle multimodal à Briançon. Enfin la Maison Régionale de la Santé du Queyras sera équipée. Au total la Région PACA apportera pour l'ensemble de ces projets 4,4 M€ au territoire.

Le Pays S.U.D est un territoire rural de 31 communes et 4 com com : l'Embrunais, la Vallée de l'Ubaye, Savinois/Serre-Ponçon et Ubaye/Serre-Ponçon. Les projets phare sont la création de voies vertes sur le littoral Serre-Ponçon et transubayenne, d'une aire de covoiturage et d'un point de vente pour les produits locaux. La Charte forestière du Pays sera étendue et la Capitainerie du lac de Serre-Ponçon et le centre aquatique d'Embrun seront réalisés. Au total 2,9 M€ seront investis par la Région.

Le Pays Gapençais rassemble 72 communes pour 7 com com : Buëch/Dévoluy, Champsaur, Gap en + Grand, Haut Champsaur, Pays de Serre-Ponçon, Tallard/Barillonnette,



Michel Vauzelle, au centre, lors de la signature avec le Pays du Grand Briançonnais

Valgaudemar, La Vallée de L'Avance sans oublier le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. Les projets qui prédominent sont la création de la voie cyclable et piétonnière sur Tallard, la création de 10 logements sociaux à Neffes ainsi que l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal au quartier de la gare à Gap. Un poste de chargé de mission pour le développement touristique sera créé ainsi que des sites d'activités de pleine nature à Veynes. 7 M€ seront apportés par la Région pour la réalisation des divers projets du territoire.

« C'est un effort important de la Région à l'heure de la métropolisation en direction des territoires ruraux de montagne qui ont une identité forte, affirmait le Président de la Région PACA, Michel Vauzelle. La Région veut soutenir des projets concrets, y compris dans les petits villages où la vie n'est pas toujours facile et qui ont de petits moyens. Les Parcs ne sont pas oubliés car ils apportent une identité paysagère et naturelle au territoire. Ces contrats sont signés avant les grands bouleversements de territoire annoncés. 15 ont déjà été signés au niveau régional. D'autres candidats se sont fait connaître pour 2016. »

Claudine Usclat-Fouque

ERDF / ADIL : PARTENAIRES CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une médiation sociale pour limiter les coupures de compteurs des personnes n'ayant pas payé leur facture d'électricité dans les Hautes-Alpes. Le dispositif a été mis en place l'an dernier entre ERDF et l'ADIL05 (l'Agence Départementale d'Information sur le Logement). Il est renouvelé cette année avec la signature d'une convention entre les deux organismes. Signature qui a eu lieu vendredi 13 novembre à l'Hôtel du Département par le Président de l'Adil, Gérard Tenoux, et Christian Pelletier, directeur ERDF des Alpes du Sud. La signature s'est faite en présence du Président du Département, Jean-Marie Bernard. Il s'agit, pour l'ADIL, d'appeler les clients en amont du déplacement d'ERDF pour impayés dans le but d'annuler la coupure. Cette action se déroule en deux phases. La première consiste à prendre contact avec les clients concernés et leur expliquer les raisons de la coupure. L'objectif est de trouver une solution (paiement, négociation avec le fournisseur un délai de paiement...) afin d'éviter la coupure.

Dans un deuxième temps, les clients repérés comme étant des clients « fragiles » peuvent être orientés vers les acteurs sociaux. Des solutions adaptées peuvent alors leur être proposées comme par

exemple la souscription d'un Tarif Première Nécessité (TPN électricité) ou la constitution d'un dossier d'aide financière (FSL). Chaque semaine, ERDF envoie une liste de clients à contacter.

En moyenne, une quarantaine de clients par semaine sur le département sont concernés par une demande de coupure. Les spécificités du département (températures froides et périodes de chauffe des logements plus longues) font que le coût moyen de l'énergie domestique se monte à 2 500 € par an et par foyer, là où la moyenne nationale est de 1 500 €. Sur une période d'environ un an, l'Adil s'est vue confier les dossiers d'environ 900 personnes en difficulté, sur les 1 700 à 1 800 coupures de compteurs qui ont lieu chaque année dans le département. 700 personnes ont pu être jointes par l'Agence. Pour 50% d'entre elles une solution a été trouvée et la coupure a pu être évitée.

La signature fut l'occasion pour le Président Jean-Marie Bernard, de rappeler que « le Département, encore plus aujourd'hui que jamais avec la loi NoTRE, est le garant des solidarités humaines et territoriales.



Signature pour la lutte contre la précarité énergétique

C'est lui notamment qui gère l'action sociale et l'attribution des aides que peuvent être le RSA ou l'APA. Ce partenariat entre ERDF et l'ADIL05 va dans le même sens que la politique que nous menons en faveur des personnes les plus en difficulté et nous ne pouvons que nous en réjouir. »